

Procès-verbal du Conseil Municipal

du Jeudi 5 FEVRIER 2026

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Sophie LEPARLIER, Séverine VOIDEY, Jacqueline JEANNENOT, Claude GARNERET, Jean-Luc DORNIER, Annie ANDRE , Olivier SOREZ, Cyril BLANCHOT, Jean-Claude RONDOT , Hervé JEANNENOT

Secrétaire de séance : Sophie LEPARLIER

Elue à l'unanimité

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 NOVEMBRE 2025

Voix POUR : 11 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

2) Délibération n°01/2026 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle communale accueillant la cantine doit faire l'objet de rénovations électriques ainsi que des plafonds et peintures. Pour ce faire, deux devis ont été demandés pour chacun de ces chantiers, à savoir :

- Electricité :
- FAIVRELEC (HYEVRE-PAROISSE) pour 6 020€ HT ;
- DMC ELECTRICITE (GUILLON-LES-BAINS) pour 6 075,98€ HT
- Plafonds et peintures :
- CIGLIA (BAUME-LES-DAMES) pour 27 826,22€ HT ;
- Eric BOUCHARD (VALDAHON) pour 29 970,60€ HT.

Le maire précise que les travaux pourront avoir lieu pendant les vacances scolaires d'été

Ces travaux sont devenus nécessaires pour des raisons de sécurité et d'isolation

Concernant les devis « électricité » le devis de la société FAIVRELEC est très détaillé contrairement au second devis

Concernant les devis « peinture » le devis de la société CIGLIA est le moins onéreux

L'exposé entendu, le Conseil Municipal décide d'octroyer les travaux aux entreprises suivantes :

- FAIVRELEC (HYEVRE-PAROISSE) pour 6 020€ HT ;
- CIGLIA (BAUME-LES-DAMES) pour 27 826,22€ HT ;

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix POUR : 11 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

3/Délibération 02/2026 : Remboursement de l'achat de décoration de Noël pour l'Eglise

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame BRIQUEZ Christine a acheté à ses frais un sapin ainsi que des décorations de Noël pour l'église du village pour la somme de 166,76€.

Le Conseil Municipal décide que la Commune versera la somme de 166,76€ à Madame BRIQUEZ Christine pour remboursement des frais engagés.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix POUR : 11 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

4/Délibération n°03/2026 : Convention avec Guêpes-Apen pour prise en charge par la commune de la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux découvertes de plusieurs nids de frelons asiatiques sur le territoire communal durant l'année 2025 et selon les échanges concernant la prévention de ce phénomène durant le Conseil Municipal du 27 novembre 2025, la société GUEPES-APENS a été contactée et propose une convention de partenariat avec la commune pour traitement des nids.

Ce contrat précise les tarifs et conditions d'interventions et propose plusieurs possibilités de conventions en fonction de la prise en charge par la Commune.

Un devis sera demandé à la société pour mettre en place de la prévention.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix POUR : 11 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

-Attributions compensatoires 2026 :

La commune percevra 204.028,15 euros : 471,15 euros de + que l'an passé

-Feux d'artifice 2026

Une réunion a eu lieu entre les Maires concernés et Monsieur Alain TISSERAND

Les feux auront lieu le 18 juillet 2026 à VERNE

Le coût total est de 8350 euros, réparti entre les Communes :

RILLANS 900 € ; LUXIOL VERNE VERGRANNE: 1200 € ; VOILLANS : 1550 €
AUTECHAUX : 2300 €

En effet l'an passé chaque commune avait participé par part égale ce qui n'était pas juste.

Le nettoyage et le démontage sera effectué par la Commune organisatrice

La commune d'AUTECHAUX mettra simplement à disposition sur site un véhicule

-Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

L'ETAT a versé à la Communauté de communes cette taxe

La part revenant à la Commune de AUTECHAUX est de 578,47 euros

-demande de subventions du souvenir français

Une réunion a eu lieu avec plusieurs membres du conseil pour réfléchir sur l'attribution des subventions

Il est ressorti les propositions d'attributions suivantes :

Comité des fêtes : 1000 € APE : 500 € Familles Rurales 500 €

Baume au cœur : 450 € Club 3° âge : 300 € Pompiers : 200 €

Concernant la gratuité des salles :

Une gratuité par an à chaque association peu importe la salle choisie

Ensuite location des salles : il sera appliqué le tarif « réunion » pour les associations

Concernant la nouvelle salle : il est un peu tôt pour déterminer les modalités financières de la mise à disposition. Familles Rurales sera notamment consultée.

Concernant le Souvenir français : il est accordé une subvention de 200€

-Préparation Budget :

Prévisions d'investissement : location de décoration de Noël pour le village, achat godet pour le tracteur, élagage,

-Affouage

Marquage du bois a eu lieu et le tirage au sort aura lieu lundi

-SIDED : Une réunion a eu lieu avec le responsable du SYDED.

Un bi-couche (goudronnage) sera mis en place prochainement sur l'emprise du chantier d'enfouissement des réseaux Grande Rue et rue de la Fontaine.

-terrain situé devant chez Mme LABE Lauriane : un terrain communal se trouve juste devant l'entrée de sa porte ; il sera recherché si le terrain est du domaine privé de la commune ou du domaine public

-risque de fermeture de classe à la rentrée prochaine

Le maire en informe les membres du conseil

-prochain Conseil : 2 AVRIL 20H

SEANCE CLOSE A 21H21